

SESSION ORDINAIRE 05 DECEMBRE 2011 à 20 heures 30.

Date de convocation : 28.11.2011.

Affiché le 2011.

L'an deux mil **ONZE**, le **05 DECEMBRE**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. JOVET. NARDOU. GUEDEC. SEMENY.**

EXCUSEE : **Patricia REBEYROL ayant donné pouvoir à Marie-Caroline SEMENY.**

ABSENTS : **Didier JAMET.**

SECRÉTAIRE : **Marie-Caroline SEMENY est élue secrétaire.**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour 2 délibérations :

- Convocation du Conseil Municipal par email
- Composition de la commission voirie

Yveline LEYMARIE donne lecture du procès-verbal de la session du 07 Novembre 2011. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

DELIBERATION N° 1 / ENVOI DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR COURRIEL

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que les convocations du Conseil Municipal soient envoyées par courriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide que l'envoi des convocations du Conseil Municipal soit fait par courriel.

DELIBERATION N° 2 / COMPOSITION COMMISSION COMMUNALE VOIRIE

Par délibération en date du 26 mars 2008, la composition des différentes commissions communales a été constituée.

Monsieur le Maire propose que M. Yannick GUEDEC remplace à la « commission voirie » M. MENOT Lionel suite à sa démission en date du 17 juillet 2009.

Le conseil délibérant constitue :

COMMISSION VOIRIE ET AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS

- CIPIERRE. DUPUY. MICHAUD. JAMET. GUEDEC.

DELIBERATION N° 3 / TELETRANSMISSION ACTES ADMINISTRATIFS

Suite au comparatifs de tarifs de prestataires pour la transmission des actes administratifs, élaboré par la Communauté de Communes « Causses et Rivières en Périgord », Monsieur le Maire propose l'adhésion à CDC FAST ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'adhérer à CDC FAST pour la transmission des actes administratifs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service FAST
- Mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables concernant ce dossier.

DELIBERATION N° 4 / FRANCE TELECOM / REDEVANCE OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modalités d'application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (article R.20-45 à R.20-54) relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, qui fixe les modalités d'occupation, du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques.

Le montant des redevances est revalorisé, chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (index TP01).

Le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la commune de Saint Martial d'Albarède est de :

- 6,890 km d'artères aériennes
- 0,649 km d'artères en sous sol

soit un total de 7,543 km.

Pas de permission de voirie ont été délivrée en 2010 à France Télécom, donc la longueur reste à 7,543 km pour l'année 2011.

Le Conseil délibérant,

- **Fixe la redevance** d'occupation du domaine public routier communal pour l'année 2011 à :

- 36,97 €x 0,649 km d'artères souterraines =23,99 €
- 49,29 €x 6.890 km d'artères aériennes = 339,60 €

soit un total de 363.59 €

- **Pour les années suivantes**, la redevance sera réactualisée par application de l'index général relatif aux travaux publics, index TP01 (article 20-53).

- Dit que la recette sera imputée à l'article 70323.

DELIBERATION N° 5 / SCHEMA COMMUNAL ASSAINISSEMENT

Francis CIPIERRE présente à l'assemblée le projet de schéma d'assainissement rectifié suite à la demande du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte à l'unanimité le schéma d'assainissement proposé.

MODIFICATION COMPTEUR EDF /MAISON DES FOURS A CHAUX

Par courrier en date du 03 juin 2010, la commune a demandé à EDF de modifier le compteur de la maison des Fours à Chaux, de le passer de triphasé en monophasé et de modifier la sortie du disjoncteur. Ces travaux étant à la charge de la commune.

Ces travaux ont été faits le 10 octobre 2011 et ont été facturés à M. JAFFRE Stéphane, locataire de la Maison des Fours à Chaux depuis le 1^{er} juillet 2010.

Monsieur JAFFRE Stéphane nous a demandé de faire le nécessaire auprès d'EDF pour que les 158,73 €lui soient remboursés.

Après avoir pris contact avec le service comptabilité d'EDF, les travaux ont été facturés à M. JAFFRE, car c'est le compteur qui était ouvert à la date des travaux, et il est impossible pour eux de faire un avoir à M. JAFFRE et de le facturer à la commune.

Il y a lieu de rembourser cette somme au locataire.

Un certificat administratif du Maire devra être joint au mandat.

COLOMBARIUM

Monsieur le Maire demande à la commission travaux de bien vouloir étudier de nouveaux devis (demandes en cours STC et DELAGE).

DEVIS CAVOT COMMUNAL / REPOSOIR

Un devis a été fourni par l'entreprise STC et doit être étudié par la commission travaux.

DEVIS TRAVAUX ET MATERIEL / BP 2012

Des devis ont été fournis pour l'achat d'une épareuse, et doivent être étudiés en prévision du budget 2012.

MONUMENT AUX MORTS

Un projet de déplacement du Monument aux morts est à l'étude, des devis ont été demandés et doivent être étudiés par la commission travaux

LIVRE / HISTOIRE DE ST MARTIAL

Francis CIPIERRE fait le point sur l'avancement du livre « Histoire de St Martial ». En concertation avec M. Francis BODDART, l'édition est prévue pour juillet 2012, pour une distribution aux journées du Patrimoine en septembre 2012.

L'ouvrage comporte 200 pages en format A4, avec un cahier central pour photos, papier 150 grammes. Possibilité d'en offrir un par foyer aux habitants de St Martial.

Des devis ont été fournis. Le choix de l'imprimeur doit être fait.

Monsieur le Maire souhaite laisser le choix de l'imprimeur à Monsieur BODDART.

CONCERT EGLISE DU 18/12/2011

Le dimanche 18 décembre à 17 heures à lieu à l'église un concert de Noël organisé par l'ensemble vocal « Chœur de l'Isle ».

Un pot est offert à la salle des fêtes par la Municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS CONDOLEANCES

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de condoléances de la famille de Madeleine DUTILLEUL.

BULLETTIN MUNICIPAL

Francis CIPIERRE demande où en est le bulletin municipal. On devrait avoir la maquette en fin de semaine.

ARRET TRAVAIL / VIOLETTE TURENNE

Magali MICHAUD demande des nouvelles de Violette TURENNE. Son arrêt de travail est prolongé jusqu'au 12 janvier 2012.

JEUX EXTERIEURS

Magali MICHAUD demande où en est la commande des jeux extérieurs. La livraison a été effectuée, il manque une pièce et les travaux d'aménagement du terrain devront être réalisés au préalable.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

DELIBERATION N° 1/ ENVOI DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR COURRIEL

DELIBERATION N° 2/ COMPOSITION COMMISSION COMMUNALE VOIRIE

DELIBERATION N° 3/ TELETRANSMISSION ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATION N° 4/ FRANCE TELECOM / REDEVANCE OCCUPATION DES SOLS

DELIBERATION N° 5/ SCHEMA COMMUNAL ASSAINISSEMENT

Membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. JOVET. NARDOU. GUEDEC. SEMENY

Liste des membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. JOVET. NARDOU. GUEDEC. SEMENY.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>
DUPUY Michel	
LEYMARIE Yveline	
CIPIERRE Francis	
REBEYROL Patricia	P.P.
MICHAUD Magali	
JOVET Anne	
NARDOU Alain	
JAMET Didier	ABSENT
GUEDEC Yannick	
SEMENY Marie-Caroline	